



CHÉCY

Conseil municipal 2017 compte-rendu du 23 mai

L'an deux mil dix-sept, les vingt trois mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, Mme CHARDERON, M. PIZZINAT, Mme GACOIN, M. CHERRIER, Mme BONNEVILLE, M. TOULOUGOUSSOU, Mme GRANDVILLIERS, Mme PUGIN, M. DUVAUX, Mme PERROT, Mme PICARD, M. CHOUSSEY, Mme FELIX.

Absents excusés :

M. DOUCET ayant donné pouvoir à Mme BONNEVILLE

Mme HERINO ayant donné pouvoir à M. DUVAUX

M. LETELLIER ayant donné pouvoir à M. PIZZINAT

Mme COLLADANT ayant donné pouvoir à Mme PERROT

M. LEPRETRE ayant donné pouvoir à Mme PICARD

Absents : M. LEPAULT, M. VAQUETA

Formant la majorité des membres en exercice, Mme BONNEVILLE a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2017

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 28 mars 2017 est **adopté à l'unanimité**.

Préambule :

Monsieur le Maire se félicite que les résultats des élections présidentielles n'ont pas abouti à l'élection d'un président issu d'un parti d'extrême droite.

Il rend hommage, accompagné en cela par l'ensemble des personnes présentes dans la salle, aux victimes du lâche attentat de Manchester.

Il rappelle également que la séance se déroule presque un an, jour pour jour, après les terribles inondations de mai/juin 2016.

Il indique que la municipalité œuvre toujours pour accompagner les victimes de cet événement et qu'elle participe à l'amélioration des dispositifs de sauvegarde pour les habitants avec d'autres villes et les services de l'Etat.

Monsieur Frédéric NERAUD, vice-président du Conseil Départemental, est intervenu pendant de longues minutes au cours de la séance du conseil municipal pour expliquer aux conseillers et à l'assemblée, quelle est la nouvelle politique du Département pour le financement des actions communales et supracommunales.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur NERAUD pour son intervention.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, TRANQUILLITE PUBLIQUE

1. Approbation des comptes de gestion pour l'année 2016.

Le conseil municipal à la **majorité** (24 pour, 3 abstentions) a approuvé les comptes de gestion 2016 dressés par le comptable public. Les comptes de gestion présentent les mêmes résultats au centime d'euros près que la comptabilité du maire.

2. Approbation des comptes administratifs pour l'année 2016.

Le conseil municipal à la **majorité** (24 pour, 3 abstentions) a approuvé les résultats des trois comptes administratifs de la commune. Ces comptes administratifs retracent la comptabilité de l'exercice 2016 et sont en tous points conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Les résultats des comptes administratifs sont les suivants :

- budget ville

Résultat net: 1 745 331. 60 €

- budget annexe G. Sand : Résultat net : 16 458. 60 €

- budget annexe interventions économiques : Résultat net : 0. 00 €. Ce budget annexe est clôturé définitivement.

3. Affectation de résultat de la gestion pour l'année 2016.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a approuvé l'affectation des résultats issus de la gestion de la commune pour 2016. Les affectations décidées sont les suivantes :

- ville : affectation de : 1 061 893. 84 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

- ville : section de fonctionnement : 1 745 331. 60 € au compte 002

- budget annexe exploitation G. Sand : affectation de 16 458. 60 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

4. Approbation des acquisitions et des cessions pour l'année 2016.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le bilan des cessions et acquisitions immobilières fait pour l'exercice 2016.

5. Détermination des montants pour les Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et les Fonds Unifié Logement (FUL) pour l'année 2017.

Le conseil municipal à l'**unanimité** a accepté la participation financière de la ville au fonds d'aide aux jeunes et au fonds unifié logement. Ces fonds sont gérés par le département du Loiret. La participation de la ville s'élève à : 0,65€ par habitant pour le FUL et 0,05€ pour le FAJ.

6. Convention de mise à disposition de deux agents de la ville de Saint-Jean de Braye auprès de la commune de Chécy (45).

Le conseil municipal à l'**unanimité** a autorisé la mise à disposition de deux agents de la ville de Saint Jean de Braye pour un temps global de 40% d'un temps plein afin de réaliser certaines missions spécifiques : PLU, écoquartier, contrat de mixité sociale.

Cette disposition intervient après la mutation d'un cadre de la ville vers un autre organisme.

7. Tarifs de l'Espace jeunesse 2017-2018.

Le conseil municipal a fixé à la **majorité** (23 pour, 4 contre) les tarifs de l'espace jeunesse pour la rentrée scolaire. Ces tarifs ont été revus pour s'adapter aux capacités contributives des familles. Ils concernent l'inscription, les mini-séjours, les semaines de vacances et les sorties diverses.

Ces tarifs restent très en deçà des tarifs observés dans d'autres communes limitrophes.

8. Fixation des tarifs du musée de la Tonnellerie pour 2017.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les tarifs de la boutique du musée de la Tonnellerie pour l'année 2017. Ces tarifs sont reconduits et est créée une nouvelle activité : une visite de demi-journée de certains site caciens pour 5€ et une visite d'une journée pour 10€. Ces visites sont accompagnées.

9. Revalorisation du régime indemnitaire des Elus locaux.

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** le montant des indemnités qui seront versées aux conseillers délégués pendant la durée du mandat. Le montant de ces indemnités respectent les dispositions réglementaires en vigueur qui ont évoluées récemment.

ENFANCE – CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

1. Tourisme - Tarif de location d'un court de tennis pour les clients du camping municipal « les pâtures ».

Le conseil municipal a approuvé à l'**unanimité** les tarifs de location d'un court de tennis pour les clients du camping pour la saison 2017. Ces tarif de location s'élèvent à 5€ pour la demi-journée et 10€ pour la journée.

2. Association - Attribution des subventions pour l'année 2017 (2ème partie).

Le conseil municipal à l'**unanimité** autorise l'attribution des subventions 2017 telle que présentée ci-dessous :

Nom de l'association	Vote conseil municipal du 23 mai 2017
A.F.L. (Association familiale laïque)	450
M.J.C. (Maison des jeunes et de la culture)	7 000
U.C.I.A.C (Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de Chécy)	1 500
C.E.R.C.I.L.	150
Loiret Nature Environnement	100
Total	9 200 €

3. Espace George Sand - Tarif préférentiel de l'espace George Sand pour la cérémonie de remise des diplômes du CFSA de l'AFTEC le 24 novembre 2017.

Le conseil municipal a accordé à l'**unanimité** la gratuité d'une prestation technique au CFSA de l'AFTEC, afin de lui permettre d'organiser sa cérémonie de remise des diplômes à l'Espace George Sand, qui aura lieu le vendredi 24 novembre 2017. La prestation gratuite permettra d'économiser 592, 80 € TTC sur le prix de la location.

4. Gratuité du Cyclorama de l'Espace George Sand pour l'association DANS'HANDI le 6 juin 2017.

Afin de permettre à l'association d'organiser une projection dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la gratuité du cyclorama à l'association « DANS'HANDI » pour son spectacle du 6 juin 2017 à l'Espace George Sand.

ESPACE PUBLIC - DEVELOPPEMENT DURABLE – BATIMENTS – URBANISME

1. Aliénation foncière – lieu-dit « le Croc ».

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée ZH 143 d'une contenance de 1030 m². Le prix de vente est de 20 000 € et de charger Maître BRIDAY-LELONG d'établir l'acte correspondant à cette transaction au profit de THELEM ASSURANCES demeurant à Chécy.

2. Acquisition foncière – lieu-dit « les Pâtures du Port ».

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la vente de la parcelle sise à Chécy au lieudit « Les pâtures du Port » cadastrée ZT 123 et la parcelle au lieudit « La Tuilerie » cadastrée ZA 149 d'une contenance totale de 8 186 m² au prix de 0,50 €/m² et de charger Maître MISSON d'établir l'acte correspondant à cette transaction au profit de Mme MUSSON demeurant à Orléans.

EMPLOI - FORMATION - VIE ECONOMIQUE LOCALE

1. Fête de la gastronomie 2017- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Considérant l'intérêt de l'animation proposée, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire ou un adjoint à signer l'accord de partenariat avec la CCI du Loiret permettant la réalisation de l'événement du 23 septembre 2017 d'animation et de promotion du marché, et accepte que la ville adhère à l'outil « pack mise en relation de Géomarchés » du site M'ton marché pour un abonnement annuel de 150 € TTC. C'est le restaurant « le pont de Boigny » qui animera cet événement gastronomique sur la place Jeanne d'Arc.

Informations :

Monsieur Luc TAFFOREAU indique à l'assemblée qu'une manifestation se déroulera le 24 mai sur l'Esplanade Aubrac : le Top Chef des Panthères.

Il indique également que le samedi 27 mai se déroulera la cérémonie des récompenses pour le concours des maisons fleuries et le marché aux plantes.

Monsieur le Maire indique que la municipalité recevra ses amis allemands d'Ivleshiem pendant le weekend de l'ascension.

La séance est levée à 23h25.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES